



Racheter la maison de sa grand mère

Par **Laurence1379**, le **24/01/2017** à **12:59**

Bonjour ma grand-mère est décédée sa maison inhabitée vide et non entretenue va donc être vendue, pour éviter cela j'aimerais la racheter. ma question, sachant que j'ai de tantes, puis-je racheter la part de mes tantes et de ma mère ou si le prix est trop élevé ma mère peut-t-elle me donner sa part afin que je puisse racheter uniquement la part des autres tantes. Devrais-je quelques chose à mes frères et sœurs si ma mère me donne sa part ? Si ce n'est pas possible tant pis je n'aurais pas de regret à avoir essayer de garder ce bien dans la famille.

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **13:12**

Bonjour,
Votre mère et vos tantes sont les propriétaires et vendeuses, vous pouvez acquérir.

Une donation de votre mère (aucun droit à payer jusqu'à 100.000) et un achat à vos tantes est très possible.